

# Vider sa maison en toute sérénité : le plan d'action pour réussir

---

## Démarches administratives et légales

- Déclarer la vente à la mairie de votre commune (obligatoire si vente sur la voie publique ou espace privé ouvert au public).
- Vérifier les dates avec le calendrier des événements locaux pour éviter les conflits.
- Souscrire ou vérifier votre assurance responsabilité civile pour couvrir les risques liés à l'accueil du public.
- Préparer les documents nécessaires pour les objets de valeur (factures, certificats d'authenticité).

## Tri et préparation des objets

- Catégoriser chaque objet en quatre groupes : Garder, Vendre, Donner, Jeter.
- Nettoyer et dépoussiérer les articles pour optimiser leur valeur de revente.
- Estimer les prix de vente en consultant les sites de seconde main pour des objets similaires.
- Regrouper les petits objets par lots pour faciliter la vente.

## Logistique et étiquetage

- Étiqueter chaque article de manière lisible avec un prix clair.
- Préparer une caisse avec suffisamment de monnaie (pièces et petits billets).
- Prévoir des sacs, du papier journal pour l'emballage et du ruban adhésif.
- Installer une signalétique visible pour guider les visiteurs et délimiter les zones interdites.

## Le jour J : gestion et accueil

- Accueillir les visiteurs avec courtoisie et rester disponible pour les questions.
- Gérer les invendus en prévoyant à l'avance une association pour les dons ou une déchetterie pour les encombrants.
- Assurer la sécurité des lieux en bloquant l'accès aux zones privées ou dangereuses.
- Remettre les lieux en état et nettoyer l'espace après le départ des derniers visiteurs.